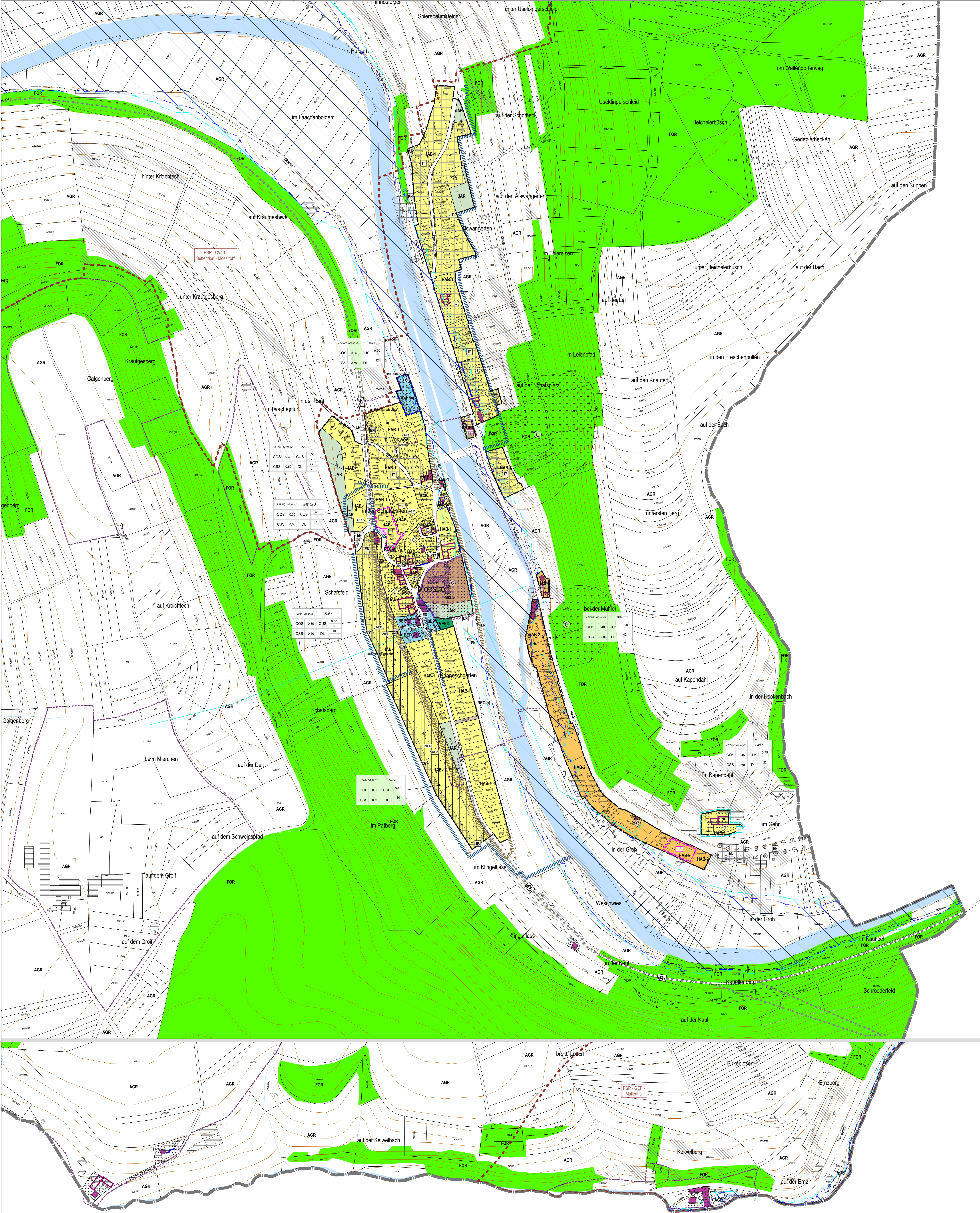




Légende: PAG

	Parcelle cadastrale / Immeuble (1)		Délimitation du degré d'utilisation du sol
	Parcelle / Immeuble en réalisation (2)		Délimitation de la zone verte
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées			
	HAB-1 Zone d'habitation 1		REC Zone de sport et de loisir
	HAB-2 Zone d'habitation 2		REC-aj Zone de sport et de loisir - aire de jeux
	MIX-w Zone mixte villageoise		REC-ca Zone de sport et de loisir - camping
	MIX-r Zone mixte rurale		SPEC-db Zone spéciale - dépôt de bois
	BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics		SPEC-sl Zone spéciale - station service
	BEP-4q Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements		JAR Zone de jardins familiaux
	ECO-e1 Zone d'activités économiques communale type 1		

Zone verte

	AGR Zone agricole		VERD Zone de verdure
	FOR Zone forestière (3)		

Zones superposées

	PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif		Secteur protégé de type "environnement construit" - C
	Zones soumises à un plan d'aménagement particulier		Construction à conserver (4)
	Zones d'aménagement différencié		Géant d'une construction existante à préserver (4)
	Zone de servitude "urbanisation"		Alignement d'une construction existante à préserver (4)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Mur à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère jardin"		Patrimoine à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère - spéc. paysagère (PSP) (5)"/>		Zone de risques de glissement de terrain (14)
	Servitude "urbanisation - paysagère"		Zone de bruit (5)
	Servitude "urbanisation - mesures compensatoires"		Couleur pour projets de mobilité douce
	Servitude "urbanisation - couleur verte"		Couleur pour projets d'écoulement des eaux pluviales
	Servitude "urbanisation - cours d'eau"		Couleur pour projets de canalisation pour eaux usées
	Servitude "urbanisation - éléments naturels / arbres"		Zone d'extraction (15)
	Servitude "urbanisation - stationnement écologique"		
	Servitude "urbanisation - entrée de localité"		
	Servitude "urbanisation - intégration topographique"		

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

	à l'aménagement du territoire		à la protection des sites et monuments nationaux
	Plans directeurs sectoriels - PDS (11)		Immeubles et objets classés monuments nationaux (4)
	PDS Paysagère (PSP) (5)		Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (4)
	à la protection de la nature et des ressources naturelles		à la gestion de l'eau
	Zone protégée d'intérêt national - réglementaire (1)		Zone non-durable - HQ10 (4)
	Zone protégée d'intérêt national - non réglementaire (7)		Zone non-durable - HQ100 (4)
			Zone non-durable - HQ extrême (4)
			Zones de protection d'eau potable (12)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

	Biotopes protégés (niveau non exhaustif) (13)		Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable (13)
	Habitats d'espèces protégées Art 17 + Art 21 (niveau non exhaustif) (11)		Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction (13)
			Passage (16)

	Circulation et stationnement		Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
	Cimetière		Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
	Piste cyclable nationale (3)		Conduites électriques aériennes (3)

Limite de la commune (3)

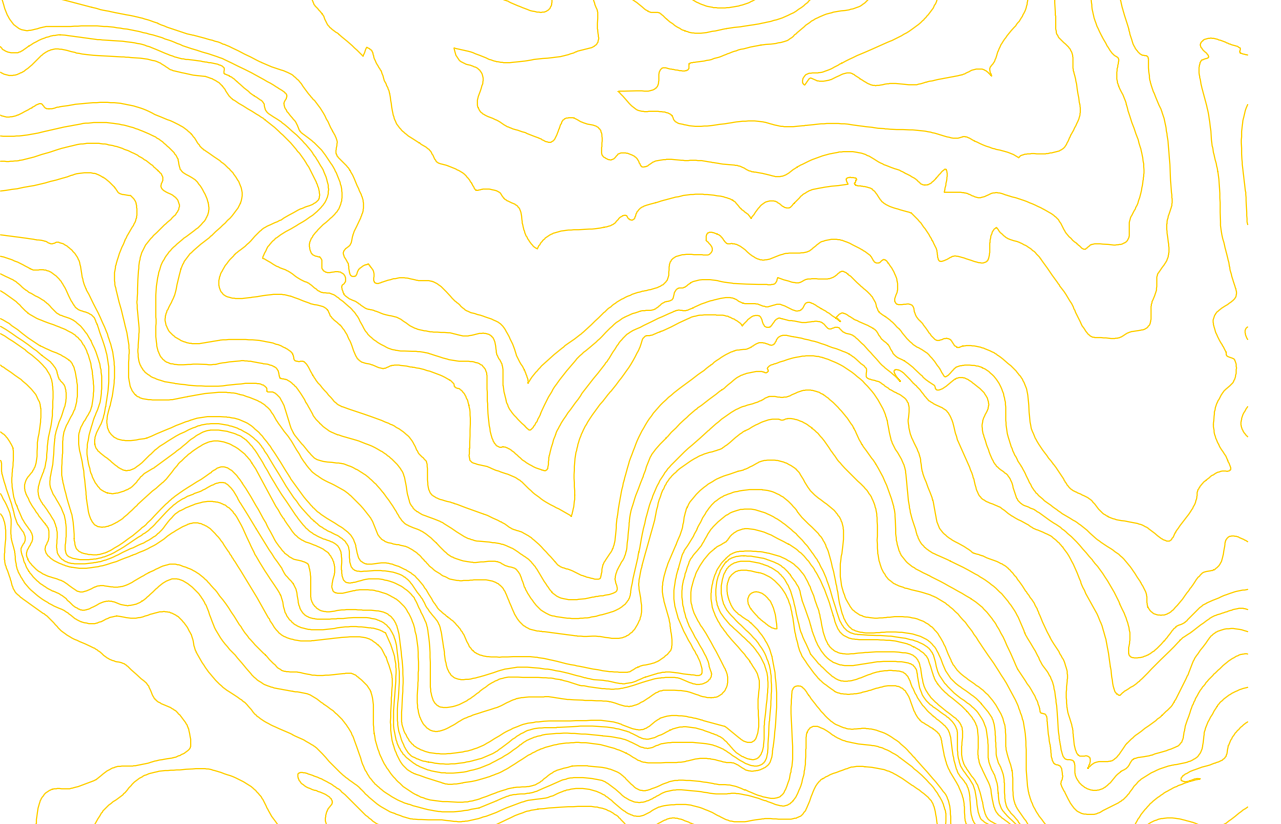
- (1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numéroté (PCN) - Exercice 2016
(2) Mairie de Zezen Baumann, 2020
(3) Base de Données Topo Cartographique (BDLT-PCI) - ACT, Lucif, 2015
(4) Service des sites et monuments nationaux, AC, Bettendorf et Zezen
(5) MDS - Environnement, Cartographie de l'eau, 2019 (étude cartographique et RAI) (CEN) - 00004
(6) Zones protégées d'intérêt national (terres naturelles et réserves forestières désignées) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(7) MDS - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la coopération de la Nature
(8) ZPN à l'échelle "Zones proposées par le Service National pour la Protection de la Nature (ZPN) de 2017"
(9) Service des sites et monuments nationaux (Mémorial) - en 2016 (12 mai 2008) update 15.04.2016
(10) Mémorial A 17 - 28 du 21 avril 2022 Règlement grand-ducal du 30 mars 2022 déclarant obligatoires les cartes des zones non-durables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Zone Interne, de l'Ente Interne et du Territoire
(11) Carte des habitats protégés, MDS-Environnement, 2008
(12) Inventaire des sites protégés (Inventaire des sites protégés) de la Région de la Moselle, de l'Ente Interne et du Territoire
(13) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et de l'article 21 et de l'article 27 de la loi du 18 juillet 2016 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(14) Règlement grand-ducal du 10 février 2016 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine à Bettendorf et Gléboff situées sur le territoire de la commune de Bettendorf
(15) Centre National de Recherche de Technologie (CNRT), octobre 2016
(16) MDS - Administration des Forêts et Chasse, Service géographique
(17) MDS - Environnement, Zone d'Extraction - NRI - 30084 M CD/Nov, 30 juillet 2018
(18) Convention Carrière Nord 54, et commune de Bettendorf
(19) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel "paysagère"

Commune de Bettendorf
1, Rue Neuve
L-9353 Bettendorf



Plan d'aménagement général (PAG)

→ Meischtréff, Hierzenhaff, Schrëdieschaff, Keiweibaach



02	Plusieurs sites	26.06.2026	7/20/06/2026		
01	Kleinwies, Site du Lycée Technique Agricole à Schöndorf	26.06.2026	7/20/06/2026	18.03.2026	D-25-0111 NSI / App
N°	Modifications postérieures	Approbation définitive du Mémorial des Sites protégés	Références	Approbation définitive du Mémorial des Sites protégés	Références
1	Parcelles 849/2158 et 849/2157 au lieu-dit "Meischtréff" à Bettendorf	17.07.2023	7/20/04/2019		
N°	Arrêté rendu par la Cour administrative	Approbation définitive du Mémorial des Sites protégés	Références	Approbation définitive du Mémorial des Sites protégés	Références

- Vote du conseil communal n° 23 et 30 mars 2022
- Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur en date du 21 décembre 2022, réf.: 72C/036/2019
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 09 septembre 2022, réf.: 85789/CS-mb

Plan coordonné
[Dossier 01+02]

Echelle 1:2.500
Juin 2026

↑
N

ZEYEN BAUMANN

Zezen+Baumann sàrl
36, rue des Prés
L-2349 Luxembourg

T +352 33 02 04
secretariat@zeyenbaumann.lu
www.zeyenbaumann.lu